

# 12631/23 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 06 octobre 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 06 octobre 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil concernant le soutien de l'Union aux activités du secrétariat du traité sur le commerce des armes à l'appui de la mise en oeuvre du traité sur le commerce des armes - ANNEXE**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*